

Article 15 de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

Date de mise à jour : 21 Février 2024

Notre analyse

Les appareils de levage d'occasion et le cas échéant leurs supports sont soumis aux mêmes examens que les appareil de levage neufs et leurs supports, détaillés à l'[article 14](#) de l'arrêté du 1er mars 2004.

Néanmoins, en cas de location, les appareils de levage d'occasion sans installation de support particulier sont soumis uniquement à l'examen d'adéquation et le cas échéant à l'examen de montage et d'installation ainsi qu'aux essais de fonctionnement, s'ils ont fait l'objet des vérifications périodiques ([article 22](#) de l'arrêté du 1er mars 2004) régulièrement depuis la première opération de location, ce dont doit s'assurer le chef d'établissement utilisateur auprès du loueur.

Article 15 de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

I. - Les appareils de levage d'occasion et, le cas échéant, leurs supports sont soumis aux dispositions de l'article 14 du présent arrêté.

II. - Toutefois, en cas de location, les appareils de levage d'occasion ne nécessitant pas l'installation de support particulier sont soumis uniquement à l'examen d'adéquation et, le cas échéant, à l'examen de montage et d'installation respectivement prévus par l'article 5 (I et II) ainsi qu'aux essais de fonctionnement prévus à l'article 6 (b) du présent arrêté, à condition d'avoir fait l'objet, régulièrement depuis la date de la première opération de location effectuée par le loueur en cause, des vérifications périodiques définies à l'article 22 dans les délais qu'il prévoit.

Le chef de l'établissement utilisateur de l'appareil loué doit s'assurer auprès du loueur que les vérifications avant mise en service et les vérifications générales périodiques ont bien été effectuées.

A cet effet, il doit être placé sur l'appareil, ou à défaut à proximité, avec la notice d'instructions, les copies des rapports de vérification de première mise en service et de la dernière vérification périodique ainsi que l'historique des vérifications périodiques effectuées.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Vérifications réglementaires des machines, appareils et accessoires de levage - Repères pour préventeurs et utilisateurs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



J'utilise des engins de levage

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Appareils et accessoires de levage : l'essentiel sur les vérifications obligatoires

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Qu'est-ce qu'un examen
d'adéquation ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quels documents sont
obligatoirement remis lors
de la location d'engins ou
de matériels ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)